

	Compétitions	Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux Règlement Saison 2018-2019	Règlement adoption : 07/11/2018 entrée en vigueur : 08/11/2018 validité : permanente secteur : Vétérans/Compétitions nombre de pages : 6
--	---------------------	---	--

1. CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement au Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux, aussi nommé "Intercomités Vétérans".

La gestion du championnat est confiée par la Ligue de Bretagne de Badminton à la Commission Régionale Vétérans/Compétitions.

Pour la saison 2018-2019, date prévue du Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux :

Dimanche 19 mai 2019

A l'issue de cette compétition, le titre de Champion de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux est attribué au Comité vainqueur.

2. RÈGLES

Le Championnat de Bretagne Inter comités Vétérans se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Federation (BWF) et de la FFBaD (énoncées dans le Règlement Général des Compétitions) qui sont complétées par le présent règlement et le règlement particulier rédigé par l'organisateur.

3. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

3.1. Obligation de l'organisateur

La tenue de l' Intercomités Vétérans nécessite une salle d'au moins 5 terrains.

La table de marque devra être tenue par au moins deux bénévoles, si possible non joueurs.

Par esprit de convivialité, l'organisateur devra prévoir une restauration (buvette ou buffet) pour la restauration du midi, et prévoir un pot pour la remise des récompenses.

3.2. Désignation de l'organisateur

L'organisation est déléguée prioritairement à un club du Comité Départemental vainqueur de la précédente édition.

Les clubs désirant l'accueillir ont jusqu'au **vendredi 22 février 2019** pour se faire connaître.

L'organisateur sera désigné par le Conseil d'Administration de la Ligue suivant cette date, sur proposition de la Commission Régionale Vétérans/Compétitions.

3.3. Organisation

L' Intercomités Vétérans est un championnat opposant les équipes des quatre comités départementaux bretons qui se déroule sur une seule journée. Les équipes y sont regroupées en une poule unique.

Chaque rencontre entre deux équipes consiste en 10 matchs :

- 5 matchs (1 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD et 1 Dmx) pour le tableau V2/V3.
- 5 matchs (1 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD et 1 Dmx) pour le tableau V4+.

Lors d'une même rencontre, un joueur ne peut pas disputer plus de deux matchs ni deux matchs dans deux tableaux différents.

Ex : un joueur V4+ ne peut disputer le SH V4+ **et** le DH V2/V3.

	Compétitions	Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux Règlement Saison 2018-2019	Règlement adoption : 07/11/2018 entrée en vigueur : 08/11/2018 validité : permanente secteur : Vétérans/Compétitions nombre de pages : 6
--	--------------	---	--

4. CRITÈRES DE PARTICIPATION

4.1. Équipes

Seuls les comités départementaux bretons pourront inscrire une équipe.

Par tableau (V2/V3 et V4+), chaque équipe sera composée d'au moins 2 hommes et 2 femmes (toutefois, une équipe composée d'au moins 3 hommes et 3 femmes semble souhaitable).

4.2. Joueurs

Pour être admis à participer à cette compétition, tous les joueurs doivent être :

- ⤴ Inscrits régulièrement à la FFBaD pour la saison en cours (licence joueur) au moins 7 jours avant la compétition.
- ⤴ Licenciés dans un club affilié au Comité Départemental de l'équipe qu'il représente.
- ⤴ Au moins V2 (+40 ans).

De plus, ils ne doivent faire l'objet d'aucune suspension en cours pour les compétitions.

4.3. Engagement et inscriptions des équipes

Chaque Comité breton pourra inscrire au maximum une équipe.

Pour être valable, les inscriptions devront avoir été reçues avant le **samedi 4 mai 2019** par la Ligue de Bretagne de Badminton.

Le dossier d'inscription doit contenir :

- Le formulaire d'engagement de l'équipe préalablement rempli par le Président du Comité départemental.
- La liste des joueurs/joueuses titulaires et remplaçant(e)s de l'équipe.
- Les droits d'engagement de l'équipe.

4.4. Droits d'engagement

Les frais d'inscriptions sont fixés à **80 euros** par équipe. Ils seront reversés au club organisateur à l'issue de la compétition.

Dans ce montant, les frais de buvette, le repas du midi ne sont pas compris : ces frais seront fixés par l'organisateur.

Les droits d'engagement ne seront pas remboursés à une équipe inscrite qui déclare forfait.

Au vu des éléments du dossier concernant tout forfait, une équipe pourra être sanctionnée financièrement. La sanction s'élèvera à 50 euros.

5. ESTIMATION DE LA VALEUR DE L'ÉQUIPE OU D'UNE PAIRE

Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe ou d'une paire.

N1	12 points
N2	11 points
N3	10 points

R4	9 points
R5	8 points
R6	7 points

D7	6 points
D8	5 points
D9	4 points

P10	3 points
P11	2 points
P12	1 point

 <p>LBBAD</p>	Compétitions	Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux Règlement Saison 2018-2019	Règlement adoption : 07/11/2018 entrée en vigueur : 08/11/2018 validité : permanente secteur : Vétérans/Compétitions nombre de pages : 6
--	---------------------	---	--

- La valeur de l'équipe d'un Comité s'apprécie selon le barème en tenant compte des deux (1 V2/V3 et 1 V4+) joueurs les mieux classés **et** des deux (1 V1/V3 et 1 V4+) joueuses les mieux classées. Le classement à prendre en compte pour chaque joueur(se) est le classement de la discipline dans laquelle il(elle) est le(la) mieux classé(e).
- Pour une paire de double, le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concernée.
- L'ordre des rencontres sera déterminé en fonction de cette valeur d'équipe (en utilisant la liste des titulaires).

6. DÉROULEMENT ET ORGANISATION

6.1. Ordre des rencontres

Il sera déterminé par le Juge-Arbitre.

Pour cela, il déterminera la place des équipes dans la poule en fonction de leur valeur :

- L'équipe ayant la meilleure valeur se voit attribuer la place 1.
- L'équipe ayant la seconde meilleure valeur se voit attribuer la place 2 ... etc

L'ordre des rencontres sera ensuite l'ordre conseillé d'une poule : 1/3, 2/4; G1/3 contre P2/4, P1/3 contre G2/4; ... etc

6.2. Déroulement de la journée

9h00	Heure limite d'ouverture de la salle.
9h15	Heure limite d'arrivée du Juge-Arbitre.
9h30	Heure limite de remise au J.A. des déclarations d'équipes complétées par les capitaines.
9h45	Briefing du Juge-Arbitre aux capitaines.
10h00 à 12h30	Première rotation.
13h00 à 15h30	Seconde rotation.
16h00 à 18h30	Troisième (dernière) rotation.
19h00	Remise des récompenses.

En fonction des heures de fin de rencontres précédentes, le Juge-Arbitre pourra décider d'avancer les heures des secondes et troisièmes rotations.

Tous les matchs doivent être terminés au plus tard à 19h00.

6.3. Organisation d'une rencontre

- Pour chaque rencontre, les compositions des équipes doivent être remises, par chaque capitaine, au Juge-Arbitre, 30 minutes avant chaque rencontre.
- Le Juge-Arbitre choisit les ordres des matchs dans l'intérêt de la compétition. Si des capitaines d'équipes se mettent d'accord sur un ordre de match, ceux-ci peuvent le proposer au Juge-Arbitre.
- Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique; le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur apte à utiliser le logiciel fédéral et d'une imprimante.

7. ARBITRAGE

La compétition sera sous la responsabilité d'un Juge-Arbitre, celui-ci sera nommé et indemnisé par la Commission Régionale Arbitrage. Il devra envoyer au plus tard 5 jours après la compétition le rapport de juge-arbitre spécifique dûment rempli. Des arbitres pourront être pris en charge par le club organisateur à ses frais. La restauration des officiels est à la charge de l'organisateur.

 <p>LBBAD</p>	<p>Compétitions</p>	<p>Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux</p> <p>Règlement</p> <p>Saison 2018-2019</p>	<p>Règlement adoption : 07/11/2018 entrée en vigueur : 08/11/2018 validité : permanente secteur : Vétérans/Compétitions nombre de pages : 6</p>
--	----------------------------	--	---

8. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS

Les tenues vestimentaires doivent être en accord avec le RGC.

Pour une meilleure lisibilité, il est souhaitable que tous les membres d'une même équipe aient un maillot de même couleur où figure le nom du Comité Départemental.

9. VOLANTS

Les rencontres se jouent avec des volants plumes. Ils sont à la charge des Comités (partage entre les joueurs).

L'organisateur devra prévoir quelques tubes de volants à vendre aux comités en cas de manque de la part d'un ou plusieurs de ceux-ci, ou en cas de désaccord entre les joueurs.

La marque, la vitesse et le tarif auxquels seront disponibles ces volants devront être indiqués dans la plaquette d'invitation.

10. BARÈME DES POINTS

10.1. Par rencontre

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus (V2/V3 et V4+), selon le barème suivant :

- Victoire => 3 points.
- Égalité => 2 points.
- Défaite => 1 point.
- Forfait => 0 point.

Tous les matchs doivent être joués.

10.2. Sur l'ensemble des rencontres dans une poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

S'il y a égalité entre plus de deux équipes :

- Le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste encore entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.
- En cas d'égalité complète (même nombre de victoires, de sets, de points) la victoire ira à l'équipe ayant fait jouer le/la joueur/joueuse le/la plus âgé(e).
- En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

10.3. Cas d'un match non joué

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 21-0 / 21-0.

Dans le cas d'un match non joué (forfait) dans une rencontre suite à un abandon sur blessure lors d'un match précédent, le forfait est considéré comme involontaire et notifié comme simple défaite.

 <p>LBBAD</p>	<p>Compétitions</p>	<p>Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux</p> <p>Règlement</p> <p>Saison 2018-2019</p>	<p>Règlement adoption : 07/11/2018 entrée en vigueur : 08/11/2018 validité : permanente secteur : Vétérans/Compétitions nombre de pages : 6</p>
--	----------------------------	--	---

11. FORFAITS ET DISQUALIFICATION

11.1. Forfait sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait :

- Un match non joué.
- Un match joué par un joueur non qualifié au regard du règlement (article 4.2).

Dans le cas d'un joueur aligné dans deux disciplines, c'est pour le double qu'il sera considéré comme non qualifié.

Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 / 21-0.

En plus de cette défaite sur le match, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre :

- Pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre ou constatée par le Juge-Arbitre entre les matchs de la même rencontre).
- Pour chaque joueur non qualifié aligné.
- Ce(s) point(s) sera(ont) retiré(s) des points accordés en vertu du barème défini à l'article 10,
- Le nombre de points de pénalité par équipe et par rencontre est limité à trois, même si le nombre d'infractions est supérieur.

Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

En ce qui concerne le classement national par points, pour un match disputé par un joueur en infraction aux articles précédents:

- Si le match est gagné par le joueur (ou paire) en infraction, il est déclaré gagné par forfait par son adversaire.
- Si le match est perdu par le joueur (ou paire) en infraction, le score est comptabilisé tel qu'il est. Le juge-arbitre pourra dans son rapport demander de prendre des sanctions contre une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

11.2. Joueurs disqualifiés

Tout joueur disqualifié par le Juge-Arbitre ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours. Le remplacement de ce joueur n'est pas autorisé. Il sera immédiatement suspendu pour une durée de 2 mois sans préjuger de la sanction supplémentaire que pourrait lui infliger la Commission Disciplinaire de première instance nationale.

	Compétitions	Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux Règlement Saison 2018-2019	Règlement adoption : 07/11/2018 entrée en vigueur : 08/11/2018 validité : permanente secteur : Vétérans/Compétitions nombre de pages : 6
--	---------------------	---	--

12. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

Un joueur inscrit sur la feuille de rencontre ayant débuté son premier match et dans l'impossibilité de disputer le match qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure pendant le premier match) pourra être remplacé. Le remplacement avant le premier match n'est pas autorisé.

- Le remplaçant devra figurer sur la déclaration de présence.
- Il devra, comme tout joueur, respecter l'ensemble des articles de ce règlement.
- Le remplacement devra respecter le nombre de matchs autorisés par rencontre.
- Si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

13. RÉSULTATS

L'organisateur a la charge d'envoyer par courrier les résultats à la Ligue de Bretagne de Badminton, au plus tard le lundi suivant la journée de compétition (lundi 20 mai 2019).

Le dossier se composera des feuilles de compositions d'équipes ainsi que des feuilles de rencontres.

De plus, il devra envoyer par courriel, dès le dimanche soir, le fichier "Résultats" complet à la Ligue de Bretagne de Badminton.

14. TITRE ET TROPHÉES

L'équipe qui remporte la finale reçoit le titre de Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux. Une coupe lui est remise. Celle-ci est à la charge de la Ligue, qui pourra en déléguer l'achat au club recevant la compétition.

15. RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité (sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement), être signalées au Juge-Arbitre, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours suivants par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la ligue accompagnée d'un chèque de consignation de 86 €.

La Ligue de Bretagne de Badminton statuera en première instance dans les 20 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la Ligue, le chèque de consignation sera retourné.

16. SANCTIONS ET RECOURS

La Ligue est habilitée à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation. Cette sanction peut aller de la simple amende à la mise hors championnat ou à l'interdiction de participation au championnat ultérieur.

	Compétitions	Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux Règlement Saison 2018-2019	Règlement adoption : 07/11/2018 entrée en vigueur : 08/11/2018 validité : permanente secteur : Vétérans/Compétitions nombre de pages : 6
--	---------------------	---	--

AIDE- MÉMOIRE

- Parution du calendrier des compétitions régionales : juin 2018
- Candidature des clubs : dès la parution du règlement (avant le vendredi 22 février 2019)
- Choix de l'organisateur par la ligue : Comité Directeur (mercredi 27 février 2019)
- Demande d'autorisation avec règlement intérieur (3 mois avant la date de l'Intercomités Vétérans)
- Invitation et plan envoyés au secrétariat de la Ligue 5 semaines avant l'Intercomités Vétérans
- Date limite d'inscription des Comités : J-15 (samedi 4 mai 2019)
- Envoi des résultats à la Ligue : le soir de la fin de compétition (dimanche 19 mai 2019)
- Affichage des résultats sur le site Internet de la Ligue : J+1 (lundi 20 mai 2019)